

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 13

Date de convocation : 21/04/2017

République Française

## Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion  
Séance du 26 avril 2017 à 20h45

L'an deux mil seize et le vingt six du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusée : Mme GAIANI Anne

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

**Point 1** : Vote budgets – Les Budgets M14, M49 et lotissement Barri Pitchou ont été approuvés avec 13 voix pour sur 13 votants. Les chiffres seront présentés dans le prochain bulletin municipal. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : Plan Local d'Urbanisme – Des règles nouvelles viennent encadrer le projet de PLU. Compte tenu que tous les membres n'ont pu assister à la réunion de présentation organisé par le cabinet TOPOS, demande sera faite de transmission du support afin que les membres de la commission puissent travailler sur le dossier. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 3** : Trames vertes et bleues – Ces trames sont des espaces naturels remarquables et doivent être exclues de toute urbanisation. Or, certains corridors ou secteurs doivent être extraits de ces zones pour des raisons économiques. Un nouveau projet sera présenté au PETR du Pays Lauragais. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 4** : lotissement Peyre-Clouque - Un pré-chiffrage a été livré mais doit être affiné en l'absence du coût des réseaux secs. A ce montant, doivent être ajoutés les travaux d'investissement préalablement réalisés (réseau assainissement,...), l'acquisition foncière. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

**Point 5** : Négociation acquisition terrain – Suite au positionnement de la commune en faveur des terres agricoles de Mandorre, une proposition de rencontre a été formulée auprès de l'investisseur par le biais de la SAFER afin de mener les négociations. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

**Point 6** : Téléthon – La version 2016 avait permis un rapprochement avec les associations locales. Une réflexion est menée pour le présent exercice : ventes de portecclés ? Organisation d'un certificat d'études ? D'un concours de belote ? A définir avec les associations locales. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

**Point 7** : Bulletin municipal – un calendrier a été arrêté afin de ne pas prendre de retard dans la publication. Chaque membre de la commission communication est chargé d'une fonction. Ce point n'a pas donné lieu à délibération.

**Point 8** : RIFSEEP (régime indemnitaire relatif à la fonction, aux sujétions, à l'expertise à l'engagement professionnel) du personnel – Compte tenu de l'importance de ce dossier et de l'horaire déjà avancé dans la soirée, ce point est remis et sera abordé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

**Point 9** : questions diverses

x le nouvel employé communal, par le biais de la CCCLA, est M. Damien ALGANS. Il prendra ses fonctions le 2 mai à raison de 16h par semaine, en entente avec la commune de Ricaud.

La séance est levée à 0h30.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

